social urbain éducatif durable

PROJET DE VILLE

Contrat qualité pour les activités éducatives

Bibliothèques municipales | 2009

Projet éducatif | Contrat qualité des activités éducatives

Bibliothèques municipales

Préambule : Ce document présente les engagements de la ville au titre des activités des 3 bibliothèques municipales. **Ce « contrat qualité » fait l'objet d'un contrôle régulier :** une « revue de contrat » est réalisée chaque année, puis présentée aux élus et aux usagers. Ce document permet aux usagers de connaître les critères et les résultats de l'évaluation réalisée par la ville.

La revue de contrat, complémentaire aux autres évaluations et bilans d'activités est à la fois un outil de vérification de la capacité à tenir les engagements pris, mais est également évolutive et permet d'intégrer des attentes des publics jusqu'alors non exprimées ou non perçues. Elle s'accompagnera de préconisations d'évolution.

Introduction

Les bibliothèques de la ville accueillent tous les publics, facilitent particulièrement l'accès des Stéphanais, entre autres par la gratuité des adhésions. Les fréquentations sont individuelles ou collectives (écoles, centres de loisirs, groupes divers…)

Les bibliothèques offrent au public **85 000 documents recensés** : livres, journaux, revues, CD et CD-Rom, partitions et DVD dans **trois lieux de lecture en réseau**.

1- Accueil, information et orientation

1-1 Accueil et horaires

En périodes scolaires :

Les bibliothèques municipales sont ouvertes au public 48 heures par semaine. Les horaires d'ouverture par site sont les suivants :

Elsa-Triolet – périodes scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		10h-12h30			10h-12h30	
	15h-19h	14h-17h30	15h-17h30	15h-17h30	14h-17h	

Georges-Déziré - périodes scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		10h-12h30				
	16h-19h	14h-17h30	16h-19h	14h-17h30	10h-12h30	

Louis-Aragon - périodes scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	10h-12h	10h-12h				
		14h-17h	16h-18h30			

Les temps de préparation, réparation, classement des supports sont réalisés en dehors des temps d'accueil. Ces dispositions permettent aux bibliothécaires d'être disponibles et en effectif suffisant pour l'orientation et le conseil aux usagers durant les horaires d'ouverture.

Durant les vacances scolaires,
Les horaires sont modifiés lors des vacances scolaires et une information est délivrée 3 semaines avant aux usagers des bibliothèques.

En règle générale les dispositions suivantes sont appliquées :
Triolet : 4 jours d'ouverture par semaine
Déziré : 2 jours d'ouverture par semaine
Aragon : 1 jour d'ouverture par semaine

Toute l'année, l'accès à une des bibliothèques est possible du mardi au samedi.

1-2 Signalétique
Les bibliothèques municipales sont localisées aux adresses suivantes :
- Elsa-Triolet - Place Jean-Prévost
- Georges-Déziré – 271, rue de Paris
- Louis-Aragon – Rue du Vexin

Une signalétique extérieure informe les usagers des accès et des horaires. Les espaces intérieurs ne sont pas cloisonnés, sauf salle de travail et musithèque d'Elsa-Triolet, facilitant ainsi la circulation et l'orientation des usagers. **Les bibliothécaires sont disponibles pour guider les lecteurs** vers les ouvrages ou supports qu'ils souhaitent consulter ou emprunter.

1-3 Accès et inscription
L'accès aux bibliothèques est libre, l'emprunt est réservé aux adhérents. **L'adhésion est gratuite pour les Stéphanais**, les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un responsable légal lors de l'inscription.
La carte individuelle est utilisable dans les 3 bibliothèques municipales. Lors de l'adhésion le « guide de l'usager » est remis. Ce document précise le fonctionnement des bibliothèques. En outre, un courrier de bienvenue précise quelques points d'organisation.

1-4 Information
L'activité des bibliothèques et les renseignements utiles aux usagers sont accessibles grâce à **des supports d'information complémentaires et largement diffusés** :
- *Le Stéphanais* et le site Internet de la ville
- Le catalogue est accessible via le site municipal : http://st-etienne-du-rouvray.c3rb.fr, ou via le portail des bibliothèques de l'agglo de Rouen : http://www.agglo-rouennaise.fr
- Guide de l'usager des bibliothèques municipales
- Information aux écoles dans le cadre des accueils de classes
- DiversCité, pour ce qui concerne la programmation culturelle

2- Offre documentaire

Les bibliothèques municipales proposent une diversité de supports : **livres et magazines, supports audio et vidéo ou encore postes multimédias**. L'accès aux informations ou œuvres est possible en consultation sur place ou par prêt.

2-1 Descriptifs des supports disponibles :

Les bibliothèques proposent **un catalogue de documents variés dont le classement facilite les recherches**. Les sections « Adultes », « Enfants » et « Audiovisuel et multimédia » s'organisent autour de genres ou de thématiques.

À titre d'exemple :

- Les livres répartis en 10 rubriques : des biographies aux guides touristiques, des BD aux ouvrages de bricolage…
- Les supports audio, vidéo et les partitions classés par genre
- Les journaux et magazines se répartissent en 3 domaines : « Adultes », « Enfants et adolescents » et « Musique ». Les bibliothèques reçoivent environ 130 titres de revues et journaux différents, dont quotidiens d'information et hebdomadaires. Le numéro « en cours » ne peut pas être emprunté et est réservé à la consultation sur place jusqu'à la sortie du numéro suivant.

Emprunt des anciens numéros des publications périodiques :

- Quotidien : 3 mois d'ancienneté
- Hebdomadaire : 6 mois
- Autres magazines : au moins 2 ans

2-2 Le pôle multimédia

Situé à la bibliothèque du centre Georges-Déziré, il est équipé de huit postes informatiques. Ils permettent l'utilisation d'outils de bureautique, l'accès à Internet et à la messagerie électronique et la consultation d'une sélection de sites, de Cédéroms et de Dvd-rom. **L'accès au pôle multimédia est gratuit pour les usagers inscrits dans une des bibliothèques.** Lors de la première utilisation il est nécessaire de prendre connaissance de la charte de l'utilisateur. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

2-3 Actualisation de l'offre

Acquisitions et renouvellement :

Chaque année, environ **4 000 documents, dont 80 % de nouveautés**, sont intégrés au catalogue des bibliothèques. Les choix d'acquisition se font sur la base de l'actualité. Ils tiennent également compte des suggestions des lecteurs et des nécessités de mises à jour des collections. Dès qu'une suggestion donne lieu à une acquisition, les lecteurs demandeurs en sont informés par courrier.

Valorisation des documents :

Après achat et réception, chaque document est répertorié, et mis au catalogue, mais n'est pas immédiatement disponible. En effet**,** chaque document est préalablement protégé et renforcé pour lui assurer une durabilité plus importante.

Les documents sont régulièrement vérifiés et mis à disposition en bon état aux lecteurs. Si nécessaire, les réparations sont effectuées par les bibliothécaires.

2-4 Modalités d'accès aux supports (sur place, emprunt, retour, réservation…)

Orientation : Le classement des documents permet de retrouver facilement les ouvrages souhaités. Chaque fiche signalétique renseigne sur sa localisation (rayonnage, cote) et sur sa disponibilité.

Il est possible de consulter le catalogue informatisé en ligne, ou sur un ordinateur mis à disposition des usagers. La recherche est simplifiée grâce à l'utilisation de nombreux « mots-clés ».
Mensuellement, « **le choix des bibliothécaires** » propose une sélection de documents pour encourager la découverte d'œuvres choisies pour leur qualité ou leur pertinence par rapport à l'actualité. Ce choix des bibliothécaires est disponible dans les bibliothèques et sur le site Internet de la ville.
Prêt et prolongation : Les adhérents peuvent emprunter gratuitement, pour une durée de 3 semaines le nombre de documents suivants :

- 8 livres ou magazines
- 4 CD audio
- 1 DVD
- 2 partitions
- 1 CD ROM

Durant les mois de juillet et août, ou à la demande des usagers, les capacités d'emprunt et les délais sont augmentés. Il est possible de prolonger le prêt en contactant les bibliothèques, si le document concerné n'a pas été réservé. Le guide de l'usager des bibliothèques précise les conditions qui s'appliquent en cas de non-retour des documents prêtés.

2-5 Aide à la recherche documentaire
La bibliothèque Elsa-Triolet dispose d'une salle de travail de 25 places, et met à la disposition en consultation sur place des dictionnaires, encyclopédies, atlas …
La présence des professionnels permet d'assister les usagers dans leurs recherches et de garantir la sérénité de cet espace de travail.

3- Donner vie à la bibliothèque : les animations, les ateliers et le partenariat

Dynamiser, **faire connaître les bibliothèques, donner envie de lire et d'échanger** sont les objectifs que se fixe la ville pour le développement de la lecture publique. Les initiatives municipales ou en partenariats sont nombreuses. Régulières ou ponctuelles elles s'inscrivent dans une démarche de médiation culturelle vers tous les publics.

Ainsi, à titre d'exemple, les bibliothèques animent ou participent aux actions suivantes :

- Heure du conte (1 fois par mois, sauf juillet/août)
- Accueils de classes (en continu, en période scolaire)
- Lecture à voix haute (2 fois par mois, période scolaire)
- En lien avec la Maison de la famille, animation d'un atelier petite enfance (1 fois par mois)
- Atelier découverte des médias, à partir de 7 ans, tous les samedis en périodes scolaires à Elsa-Triolet
- Rencontres avec des artistes ou spécialistes autour des thématiques culturelles
- Divers spectacles de conte, de lecture, de théâtre, de « mini-concerts »…

De nombreuses initiatives font vivre la bibliothèque « hors les murs » :

- Prêt de documents aux partenaires (coup de pouce, prix des incorruptibles…),
- Programmation d'événements dans la salle Raymond-Devos de l'espace Georges-Déziré, à l'espace Célestin-Freinet…
- *Participation à la journée des loisirs, aux fêtes de quartier à l'opération Savoir pour Agir, à la fête du sport et du bien-être…*